

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« au »

le mot :

« dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.